AR Prefecture

016-200054187-20240322-2024_02_07-DE Reçu le 09/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)

<u>SEANCE DU 22 MARS 2024</u>

Le 22 mars 2024.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal :18 mars 2024

<u>Présent(e)(s)</u>: DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, MOUNIER Marlène, NEBOUT Franck, MARTY Didier, CATINOT Isabelle et TEXIER Isabelle.

Pouvoir(s) : CADORET Anita à Éric CHAIGNAUD

Absent(e)(s): Isabelle LASNIER

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 18

Secrétaire de séance : Didier MARTY

N° 2024-02-07

Création du budget annexe et dénomination du terrain de l' « OAP » :

Rapporteur: Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un budget annexe en vue de démarrer les travaux du programme d'aménagement, dans le cadre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du terrain situé face à la mairie et destiné à la construction de bâtiments, pour une partie à usage d'habitation et pour une autre partie à usage professionnel ce qui permettra de récupérer l'ensemble de la TVA sur les frais d'études et les travaux.

Il explique également qu'il convient, dès maintenant, de nommer le terrain du projet.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités ;

Vu la loi du 22 février 2022, dite Loi 3DS et du décret d'application n° 2023-767 du 11 août 2023,

Vu l'instruction M57;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 1^{er} mars 2024,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide ?

- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

AR Prefecture

016-200054187-20240322-2024_02_07-DE Reçu le 09/04/2024

De nommer le terrain du projet. Espace DEFRANCE

Vote: Pour: 18 Contre: 0 Absentions: 0

- à la majorité de ses membres présents ou représentés :
- 1°) La création, au 1^{er} mai 2024, du budget annexe relatif au projet d'aménagement du terrain situé en face de la mairie « budget annexe de l'Espace DEFRANCE, assujetti à la TVA, avec états trimestriels.

Toutes les recettes et dépenses relatives à cet Espace DEFRANCE seront inscrites au budget 2024 de ce budget annexe.

2°) Autorise M. le Maire à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Trésorier.

Vote: Pour: 17 Contre: 0 Abstentions: 1 Isabelle CATINOT

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

En Mairie le 28 mars 2024, Le secrétaire, Didier MARTY

Le Maire, Guy DECELLE

Certifié exécutoire : 0 9 AVR. 2024 par publication ou notification du ... 0 9 AVR. 2024 et transmission en Préfecture du ... 0 9 AVR. 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.